

# Directives relatives au programme *Cellàrecycler*<sup>mc</sup>

## « Ma caserne récupère les piles rechargeables et les téléphones cellulaires ! »

### 1<sup>re</sup> étape :

#### Piles rechargeables :

« *Si c'est rechargeable, c'est recyclable !* » Recherchez le sceau ! La présence d'un de ces symboles ou des abréviations Ni-Cd, Ni-MH, Li-ion ou Pb\* à l'arrière de l'emballage de la pile signifie que la pile peut être recyclée.

#### Téléphones cellulaires :

Le programme *Cellàrecycler*<sup>mc</sup> accepte les téléphones cellulaires de toutes les tailles, de toutes les marques, de tous les modèles, analogiques et numériques, avec ou sans chargeur.



**ATTENTION :** Le programme *Cellàrecycler*<sup>mc</sup> ne s'applique pas aux piles non rechargeables ainsi qu'aux piles alcalines, au lithium seulement et à électrolyte liquide, qu'elles soient rechargeables ou non.



### 2<sup>e</sup> étape :

Placez la boîte de collecte pré-assemblée dans un endroit accessible aux citoyens dans votre caserne.

### 3<sup>e</sup> étape :

#### Piles rechargeables :

Placez les piles rechargeables dans des sacs en plastique à raison d'une pile par sac. Retirez la bande de plastique dans le haut du sac, pliez le rabat et scellez le sac.

#### Téléphones cellulaires :

Placez le téléphone cellulaire et sa pile dans un même sac. Retirez la bande de plastique dans le haut du sac, pliez le rabat et scellez le sac.

### 4<sup>e</sup> étape :

Après avoir scellé le sac, déposez la pile ou le téléphone cellulaire dans la boîte de collecte. Ne la remplissez pas trop.



### 5<sup>e</sup> étape :

Lorsque la boîte est pleine, scellez-la à l'aide de la bande adhésive. Utilisez du ruban d'emballage supplémentaire, si nécessaire. Assurez-vous que la boîte est bien scellée avant de l'expédier.

### 6<sup>e</sup> étape :

L'étiquette d'expédition pré-adressée et prépayée se trouve sur le dessus de la boîte. Inscrivez-y votre adresse de retour en lettres moulées avant d'expédier la boîte.

### 7<sup>e</sup> étape :

Communiquez avec Purolator qui effectuera la cueillette gratuitement. Sur réception de votre envoi au centre de recyclage, le programme automatisé de la RBRC (la Société de recyclage des piles rechargeables) organisera l'envoi d'autres boîtes.

#### Renseignements supplémentaires :

- Si vous avez des questions sur ce programme, visitez nos sites Web à [www.rbrc.org](http://www.rbrc.org) ou à [www.cellarecycler.org](http://www.cellarecycler.org) ou communiquez avec le service à la clientèle au 1-888-224-9764.
- \* Les petites piles au plomb scellées rechargeables doivent peser un maximum de 1 kg ou 2 lbs chacune. Au Canada, une limite de 500 kg par envoi est imposée, quel que soit le nombre de contenants expédiés.

Un programme rendu possible grâce à la collaboration de :

**cellàrecycler**<sup>mc</sup>



Association des chefs  
en sécurité incendie du Québec